MUNICIPALITÉ DE SAINT-BERNARD-DE-MICHAUDVILLE

Procès-verbal de la huitième séance du conseil municipal de Saint-Bernard-de-Michaudville, tenue le lundi 3 août 2020, à 20 heures à l'Église St-Bernard, située au 406 rue Principale.

Sont présents :	Mme	Francine Morin	Maire
	M.	Mario Jussaume	Conseiller
	Mme	Vanessa Lemoine	Conseillère
	M.	Jean-Paul Chandonnet	Conseiller
	Mme	Isabelle Hébert	Conseillère
	Mme	Emmanuelle Bagg	Conseillère
	M.	Guy Robert	Conseiller
	Mme	Émilie Petitclerc	Directrice générale

Les membres présents forment le quorum.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la réunion
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal
4. Rapport financier - Comptes à payer - Transferts budgétaires
5. Rapport de l'inspecteur
6. Période de questions

7. Administration
   a) Dépôt à terme
   b) Taux d'intérêt sur les arrérages – Réévaluation
   c) Demande de modification au règlement de zonage – Offre de service – Approbation
   d) Avis de motion et dépôt du projet de Règlement numéro 2020-04 modifiant le règlement no. 2017-02 intitulé Règlement de zonage, concernant les superficies minimales des bâtiments principaux dans la zone H-104 afin de permettre les minimaisons
   e) Lot 2 709 252 – Suivi des installations septiques non conformes – Réalisation des travaux – Octroi du contrat
   f) Lot 6 266 368 – Piquetage du lot – Mandat
   g) Lot 6 266 379 – Nettoyage de débris - Autorisation

8. R.A.R.C.
   a) Procès-verbaux de la RARC

9. Transport
   a) Programme d'aide à la voirie locale – Rechargement en pierres rang Fleury et petit 5e rang – Reddition de comptes
   b) Réfection de puisards sur la rue Lamoureux – Services d'ingénierie – Mandat

10. Hygiène du milieu
    a) Procès-verbal de la Régie des Déchets
    b) Procès-verbaux de la MRC
    c) Usine de traitement des eaux usées – Remplacement d'équipements – Autorisation

11. Loisirs et culture
    a) OTJ St-Bernard inc. – Procès-verbal du 15 juillet 2020
    b) OTJ St-Bernard inc. – Conciliations bancaires de juin 2020

12. Autres sujets
    a) Demande de don – Fondation Maison l'Alcôve

13. Correspondance
14. Période de questions
15. Levée de l'assemblée

---

1. Ouverture de la réunion

Madame Francine Morin, maire, invite les personnes présentes à se recueillir.

2. Adoption de l'ordre du jour

2020.08.01 Sur la proposition d'Emmanuelle Bagg
Appuyée par Isabelle Hébert
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du conseil présents d'adopter l'ordre du jour tel que déposé.

3. Adoption du procès-verbal du 6 juillet 2020

2020.08.02 Sur la proposition de Mario Jussaume
Appuyée par Jean-Paul Chandonnet
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du conseil présents d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 juillet 2020.

4. Rapport financier et comptes à payer

La balance de vérification et le rapport financier en date du 31 juillet 2020 ont été déposés au conseil.

Solde au compte courant (54 11100 000) au 30 juin 2020	**47 340.86 $**	
Plus :		
Dépôts	71 732.35 $	
Transfert de l'épargne à terme	65 000.00 $	
Revenus d'intérêts/ristourne		
Total des revenus	**136 732.35 $**	
Moins:		
Déboursés	(64 656.75) $	
Prélèvements	(16 191.20) $	
Salaires	(15 367.46) $	
Placement à l'épargne à terme	- $	
Paiement direct assurance collective La Capitale	(1 456.13) $	
Frais de caisse	(35.00) $	
Total des déboursés	**(97 706.54) $**	
Solde compte courant		**86 366.67 $**
Solde du relevé Caisse (folio 380045) au 31 juillet 2020	143 197.49 $	
Plus : Erreur prélèvement Rona à corriger	0.02 $	
Moins : Chèques en circulation		
15270	212.68 $	
15380	56 465.00 $	
15407	153.16 $	
Total des chèques en circulation	**56 830.84 $**	
Solde disponible au GL		**86 366.67 $**

0.00 $

Bilan au 31 juillet 2020

Solde au compte fonds d'administration	86 366.67 $
Part de qualification	5.00 $
Épargne à terme - Fonds d'administration	680 294.11 $
Épargne à terme - Fonds de roulement	85 018.04 $
Grand total	**851 683.82 $**

Remboursement de la dette au 31 juillet 2020

Solde des emprunts 1 et 2 - réseau d'égout (incluant part FCCQ remb. Sur 10 ans)	1 827 300.00 $
Remboursement du capital	- $
Solde de l'emprunt no 1 et 2 - réseau d'égout	**1 827 300.00 $**

2020.08.03 Sur la proposition de Mario Jussaume
Appuyée par Vanessa Lemoine
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du conseil présents d'adopter le rapport financier de juillet 2020 ;

D'AUTORISER le paiement des comptes à payer du mois d'août 2020 tel que soumis pour un montant total de 87 537,80 $.

D'AUTORISER les transferts budgétaires selon la liste déposée.

La balance de vérification a été déposée pour information.

5. Rapport de l'inspecteur

Le rapport de *Gestim inc.* ainsi que le rapport des permis émis en juillet 2020 ont été remis à chacun des membres du conseil.

M. Jean Léveillé, inspecteur municipal, fait un compte rendu des constats et des travaux effectués au cours du mois.

6. Période de questions

Aucune personne dans l'assistance ne se prévaut de la période de questions.

7. Administration

a) Dépôt à terme

Aucun transfert n'est requis.

b) Taux d'intérêt sur les arrérages – Réévaluation

CONSIDÉRANT que l'article 981 du Code municipal prévoit que le taux d'intérêt sur les arrérages peut être fixé et modifié par résolution ;

CONSIDÉRANT que le conseil de la Municipalité de Saint-Bernard-de-Michaudville a révisé le taux d'intérêt sur les arrérages afin d'alléger le fardeau fiscal des citoyens dans le contexte relié à la pandémie de la COVID-19 pour les versements des taxes du 15 mars, 1er mai, 15 juin et du 1er août ;

EN CONSÉQUENCE,

2020.08.04 Sur la proposition de Vanessa Lemoine
Appuyée par Mario Jussaume
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du conseil présents de rétablir le taux d'intérêt de 12 % pour les arrérages sur les versements des taxes municipales à partir du versement du 15 septembre 2020.

c) Demande de modification au règlement de zonage – Offre de service – Approbation

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Bernard-de-Michaudville veut permettre la construction de minimaisons dans la zone H-104 et qu'une modification du règlement de zonage est requise;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Bernard-de-Michaudville doit faire appel aux services de consultants professionnels pour effectuer les modifications demandées ;

CONSIDÉRANT l'offre de service de la firme GESTIM inc. au tarif horaire de 75 $ plus taxes pour un travail estimé à 5 heures ;

2020.08.05 Sur la proposition d'Emmanuelle Bagg
Appuyée par Isabelle Hébert
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du conseil présents de mandater la firme Gestim inc. pour effectuer les modifications au Règlement 2017-02 sur le zonage afin de modifier l'usage de la zone H-104 selon les termes de l'offre de service GESTIM 2020-URB-554 du 23 avril 2020.

d) Avis de motion et dépôt du projet de Règlement numéro 2020-04 modifiant le règlement no. 2017-02 intitulé Règlement de zonage, concernant les superficies minimales des bâtiments principaux dans la zone H-104 afin de permettre les minimaisons

Avis de motion est donné par la conseillère Vanessa Lemoine à l'effet que, lors d'une séance ultérieure, sera soumis pour adoption le Règlement numéro 2020-04 modifiant le Règlement numéro 2017-02 intitulé « Règlement de zonage ».

L'objet de ce règlement est de répondre à une demande de modification du plan de zonage en permettant la construction de minimaisons dans la zone H-104.

Le projet de règlement, qui a été déposé lors de la séance du 3 août, doit faire l'objet d'une assemblée publique de consultation et il est susceptible d'approbation référendaire.

Le projet de règlement est disponible sur le site internet de la Municipalité ou sur demande par courriel au dgstbernard@mrcmaskoutains.qc.ca.

e) Lot 2 709 252 – Suivi des installations septiques non conformes – Réalisation des travaux – Octroi du contrat

CONSIDÉRANT que le lot 2 709 252 ne possède pas d'installation septique conforme ;

CONSIDÉRANT qu'un dernier avis écrit transmis par courrier recommandé a été envoyé aux propriétaires en date du 5 mars 2020 afin de leur indiquer que la date limite pour effectuer les travaux est le 31 juillet 2020 ;

CONSIDÉRANT qu'un autre avis écrit transmis par courrier recommandé a été envoyé aux propriétaires en date du 8 juillet 2020 afin de leur indiquer les démarches en cours ;

CONSIDÉRANT que le non-respect de cette échéance oblige la Municipalité à entreprendre les travaux de conformité septique aux frais des propriétaires dès le mois d'août 2020 ;

CONSIDÉRANT que l'entreprise Excavation J.D. inc. a transmis deux soumissions détaillées selon la possibilité de 3 ou de 4 chambres dans la résidence située sur ce lot ;

EN CONSÉQUENCE,

2020.08.06 Sur la proposition d'Emmanuelle Bagg
Appuyée par Guy Robert
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du conseil présents :

D'OCTROYER le contrat à l'entreprise Excavation J.D. inc. pour la réalisation des travaux de conformité de l'installation septique sur le lot 2 709 252 suite à des vérifications avec les propriétaires ;

DE FACTURER les coûts engendrés par les travaux de conformité d'installation septique aux propriétaires dudit lot.

f) Lot 6 266 368 – Piquetage du lot - Mandat

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Bernard-de-Michaudville a reçu une lettre, cosignée par des citoyens, lui demandant d'établir la ligne de propriété entre les lots 6 306 189, 6 306 188 et 6 266 368 ;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Bernard-de-Michaudville, pour connaitre la localisation de son lot 6 266 368, doit mandater un arpenteur-géomètre qui procèdera au piquetage de ce lot ;

CONSIDÉRANT que l'arpenteur-géomètre Monsieur François Malo a transmis une soumission au montant de 875,00 $ avant taxes pour effectuer le piquetage de ce lot ;

EN CONSÉQUENCE,

2020.08.07 Sur la proposition de Guy Robert
Appuyée par Mario Jussaume
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du conseil présents de mandater l'arpenteur-géomètre, Monsieur François Malo, au montant de 875,00 $ plus taxes, pour les services de piquetage du lot 6 266 368.

g) Lot 6 266 379 – Nettoyage de débris - Autorisation

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Bernard-de-Michaudville a pris connaissance de la présence de débris sur le lot 6 266 379 lui appartenant ;

EN CONSÉQUENCE,

2020.08.08 Sur la proposition de Jean-Paul Chandonnet
Appuyée par Isabelle Hébert
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du conseil présents d'autoriser l'inspecteur municipal à procéder au nettoyage de débris sur le lot 6 266 379 appartenant à la Municipalité.

8. R.A.R.C.

a) Procès-verbal de la RARC

Le procès-verbal du mois de juin 2020 de la Régie d'Aqueduc Richelieu-Centre (RARC) a été remis aux membres du conseil.

Mme Morin indique que le bureau de la Régie d'Aqueduc Richelieu-Centre déménagera dans l'ancienne église de Saint-Louis, située au 752 Rue Saint Joseph.

9. Transport

a) Programme d'aide à la voirie locale – Rechargement en pierres rang Fleury et petit 5e rang – Reddition de comptes

ATTENDU que la Municipalité de Saint-Bernard-de-Michaudville a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAV);

ATTENDU que le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

ATTENDU que les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAV;

ATTENDU que le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et admissible au PAV;

2020.08.09 Sur la proposition de Mario Jussaume
Appuyée par Isabelle Hébert
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du conseil présents :

QUE le conseil approuve les dépenses pour les travaux de rechargement en pierres sur le rang Fleury et le Petit 5e rang pour un montant subventionné de 10 000 $, conformément aux exigences du Ministère des Transports ;

QUE les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur les routes dont la gestion incombe à la Municipalité et que le dossier de vérification a été constitué.

b) Réfection de puisards sur la rue Lamoureux – Services d'ingénierie – Mandat

CONSIDÉRANT que la firme Consumaj avait été mandatée par la résolution 2020.01.21 pour émettre un rapport d'expertise pour connaitre les méthodes correctives à apporter à l'usine de traitement des eaux usées;

CONSIDÉRANT qu'une des problématiques soulevées est l'apport d'eau pluviale dans le réseau sanitaire;

CONSIDÉRANT que ces travaux correctifs seront financés par le programme de la TEQC 2019-2023;

CONSIDÉRANT que l'émission de plans et d'une estimation du coût des travaux par un ingénieur est requise pour déposer une demande de subvention;

CONSIDÉRANT que le service d'ingénierie de la MRC des Maskoutains a transmis une offre de services au montant de 644,00 $;

EN CONSÉQUENCE,

2020.08.10 Sur la proposition de Guy Robert
Appuyée par Jean-Paul Chandonnet
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du conseil présents de mandater le service d'ingénierie de la MRC des Maskoutains pour l'émission de plans et d'une estimation du coût des travaux de réfection de puisards sur la rue Lamoureux au montant de 644,00$.

10. Hygiène du milieu

a) Procès-verbaux de la Régie des Déchets

En raison des vacances, il n'y a pas eu de rencontre au mois de juillet.

b) Procès-verbaux de la MRC

Aucun procès-verbal transmis.

Mme Morin indique que l'enregistrement de la séance du conseil de la MRC du mois de juillet est disponible sur le site internet de la MRC des Maskoutains,

c) Usine de traitement des eaux usées – Remplacement d'équipements – Autorisation

CONSIDÉRANT que la firme Consumaj avait été mandatée par la résolution 2020.01.21 pour émettre un rapport d'expertise pour connaitre les méthodes correctives à apporter à l'usine de traitement des eaux usées;

CONSIDÉRANT qu'une des solutions proposées est de procéder au remplacement de divers équipements;

CONSIDÉRANT que ces travaux correctifs seront financés par le programme de la TEQC 2019-2023;

CONSIDÉRANT que deux soumissionnaires ont été approchés, mais qu'un soumissionnaire a déposé un prix pour le remplacement de la pompe d'eau blanche et de la pompe de polymère;

CONSIDÉRANT que le soumissionnaire conforme est l'entreprise Véolia au montant de 25 017,67 $ avant taxes;

EN CONSÉQUENCE,

2020.08.11 Sur la proposition de Jean-Paul Chandonnet
Appuyée par Mario Jussaume
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du conseil présents d'autoriser le déboursé pour le remplacement de la pompe d'eau blanche et de la pompe de polymère à l'entreprise Véolia au montant de 25 017,67 $ plus taxes conditionnellement à la confirmation que ces travaux seront remboursés par le programme de la TECQ 2019-2023.

11. Loisirs et culture

a) OTJ St-Bernard inc. – Procès-verbal du 15 juillet 2020

Le procès-verbal de la réunion de juillet 2020 de l'O.T.J. St-Bernard inc. a été remis aux membres du conseil.

b) OTJ St-Bernard inc. – Bilan du mois de juin 2020

La directrice générale dépose le bilan des résultats de juin 2020 de l'O.T.J. St-Bernard inc.

Solde au compte 1 juin 2020	6 822,73 $
Retraits	(102,95 $)
Dépôts	- $
Solde au compte au 30 juin 2020	6 719,78 $
Chèques en circulation	(678,76 $)
Montant disponible	6 041,02 $

12. Autres sujets

a) Demande de don – Fondation Maison l'Alcôve

2020.08.12 Sur la proposition d'Emmanuelle Bagg
Appuyée par Guy Robert
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du conseil présents de donner un montant de 50 $ à la Fondation Maison l'Alcôve.

13. Correspondance

Une liste de la correspondance reçue en juillet 2020 a été remise aux membres du conseil.

14. Période de questions

Aucune personne dans l'assistance ne se prévaut de la période de questions.

15. Levée de l'assemblée

2020.08.13 Sur la proposition d'Emmanuelle Bagg
Appuyée par Mario Jussaume
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du conseil présents de lever la présente session à 21h00.

LISTE DES COMPTES À PAYER EN AOÛT 2020

1	Total des salaires	13 207.25 $
2	La Capitale (assurance collective - août 2020)	1 456.13 $
3	Financière Banque Nationale (Remboursement du prêt - réseau d'égout)	16 748.91 $
4	Gestim (services d'inspection)	517.39 $
5	Fabrique St-Bernard (loyer)	1 170.00 $
6	Gestion Sima3 inc. (location de l'entrepôt)	1 006.03 $
7	Télésystèmes du Québec (Réseau appareils radio)	67.84 $
8	RIM (téléphone)	116.12 $
9	Aquatech (assistance août 2020)	1 181.87 $
10	MRC des Maskoutains (mise à jour du rôle)	1 207.45 $
11	MRC des Maskoutains (mise à jour du rôle)	267.81 $
12	RARC (consommation d'eau du 2 juin au 1er juillet)	9 960.97 $
13	RARC (compteur d'eau 348 rue Principale)	220.00 $
14	Ville de St-Hyacinthe (cour régionale du 1er avril au 30 juin)	288.87 $
15	Les Jardins d'Isabelle (entretien paysager en juin)	835.17 $
16	Garage Morin (réparation transmission du camion)	1 776.37 $
17	FQM (Honoraires ingénieur Réfection 4e rg et rang Fleury)	2 288.29 $
18	Consumaj (analyse et rapport sur le système de traitement des eaux)	4 599.00 $
19	Automation RL (reconfiguration suite à l'installation fibre optique)	1 385.68 $
20	Eagle Digi Eye (reconfiguration des caméras de surveillance)	189.71 $
21	La Clé sur la Porte (don 2020)	50.00 $
22	Librairie L'Intrigue (achat de livres pour la biblio 13.60 / 84.79 / 15.70)	114.09 $
23	Outillages Migmaro (jeu de douilles profondes ;a choc)	137.92 $
24	Pièces d'auto MSH (pièces pour usine)	182.62 $
25	Petite caisse (postes 83.65$ - quincaillerie 3.55$)	87.20 $
26	Ministère du Revenu du Québec (DAS juillet)	9 938.42 $
27	Revenu Canada (DAS juillet)	3 738.94 $
28	Municipalité St-Barnabé-Sud (salaires du juin au juillet - coord. Loisirs)	1 413.50 $
29	Télébec	123.03 $
30	Vidéotron (cellulaire inspecteur 05 -2020)	76.35 $
31	RIAM - Collecte matières recyclables	1 282.94 $
32	RIAM - Collecte matières organiques	1 320.98 $
33	RIAM - Collecte résidus domestiques	2 180.27 $
34	RIAM - (3e versement de la quote-part)	1 938.50 $
35	Vacuum Drummond (vidange des boues avec extra disposition)	1 437.19 $
36	Cooptel (frais mensuel internet - 400 rue Gagné)	78.75 $
37	Hydro-Québec - Électricité pour les lampadaires	601.83 $
38	Hydro-Québec - 349 rue Principale (garage)	166.34 $
39	Hydro-Québec - 390, rue Principale	445.90 $
40	Hydro-Québec - 902, rue Des Loisirs	276.87 $
41	Hydro-Québec - 400, rue Gagné (usine de traitement)	1 230.50 $
42	Rona (pièces pour réparer pompe submersible du bureau)	95.86 $
43	Groupe Maska (pièces pour usine et machinerie)	395.34 $
44	La Coop Comax BMR (quincaillerie et calcium pour Fleury)	210.51 $
45	Fourniture de bureau Denis	188.60 $
46	Fourniture de bureau Denis	34.48 $
47	Buropro Citation (achat de livres)	95.34 $
48	Visa - Bureau en gros - bons de commande	21.83 $
49	Visa - Postes Canada (livraison journal - achat de 100 timbres et envoi recommandé)	199.09 $
50	Visa - Fonds d'information sur le territoire (mutations)	25.00 $
51	Visa - Laganière Mini-Moteur - lame débroussailleuse)	66.58 $
52	Visa- Canadian Tire - Cric pneumatique, ens tournevis, douilles Fatmax, meuleuse)	551.73 $
53	Visa (essence camion)	340.44 $
54	**Total des comptes à payer**	**87 537.80 $**

Je soussignée Émilie Petitclerc, directrice générale de la Municipalité de Saint-Bernard-de-Michaudville, certifie par la présente qu'il y a des fonds disponibles dans les postes budgétaires prévus pour les dépenses énumérées précédemment.

Je soussignée Francine Morin, maire de la Municipalité de Saint-Bernard-de-Michaudville atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Francine Morin, maire	Émilie Petitclerc, directrice générale et secrétaire-trésorière